

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 23 avril 2019 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 67
Délégués présents : 54
Délégués ayant donné pouvoir : 8
Délégués votants : 62

Date de convocation du Conseil : 16/04/2019

L'an deux mille dix neuf, le vingt trois avril à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Salle du Conseil Communautaire

81 place de la Mairie

74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Jean NEURY, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : Mme Muriel DESPRES (est arrivée à la délibération 391), M. Gilles NEURAZ (est arrivé à la délibération 391)

ANTHY-SUR-LEMAN : M. Jean-Louis BAUR (est parti après la délibération 407), M. Christian VULLIEZ

ARMOY : M. Daniel CHAUSSEE

BALLAISON : M. Christophe SONGEON

BONS-EN-CHABLAIS : M. Patrice BEREZIAT

BRENTHONNE : M. Michel BURGNARD

CERVENS : M. Gil THOMAS

CHENS-SUR-LEMAN : M. Bernard FICHARD, Mme Pascale MORIAUD

DOUVAINE : M. Georges LAPRAZ, Mme Claire CHUINARD, M. Jean-François BAUD, M. Olivier BARRAS

DRAILLANT : M. Lucien CHESSEL

EXCENEVEX : M. Pierre FILLON

FESSY : M. Patrick CONDEVAUX

LE LYAUD : M. Joseph DEAGE, M. Jean-Yves MEYNET

LOISIN : M. Dominique BONAZZI

LULLY : M. René GIRARD représenté par Mme Karine LOTHOS

MARGENCEL : M. Jean-Pierre RAMBICUR

MESSERY : M. Claude GERARD

NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER

ORCIER : Mme Thérèse BAUD

PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER

SCIEZ-SUR-LEMAN : Mme Monique ROCH, M. Jean-Luc BIDAL, M. Bernard HUVENNE

THONON-LES-BAINS : M. Jean DENAIS (est parti après la délibération 399, pouvoir donné à M. Jean NEURY), Mme Astrid BAUD-ROCHE, M. Jean-Yves MORACCHINI, Mme Muriel DOMINGUEZ, M. Charles RIERA, Mme Michèle CHEVALLIER, M. Gilles CAIROLI, Mme Marie-Christine DESPREZ, M. Christian PERRIOT, Mme Jocelyne RAYMOND, M. Gilles JOLY, Mme Marie-Laure ZANETTI-CHINI, M. Alain COONE, M. François PRADELLE, M. Christophe ARMINJON, Mme Nathalie LEGRIS, M. Jean-Claude TERRIER, M. Jean DORCIER, M. Guillaume DEKKIL (est parti après la délibération 397), Mme Françoise BIGRE-MERMIER

VEIGY-FONCENEX : M. Bernard CODER, M. Jean NEURY, Mme Suzanne BRYE

YVOIRE : M. Jean-François KUNG (est parti après la délibération 406)

Liste des pouvoirs :

ALLINGES : M. François DEVILLE donne pouvoir à M. Gilles NEURAZ

MARGENCEL : Mme Dominique JORDAN donne pouvoir à M. Jean-Pierre RAMBICUR

MESSERY : M. Serge BEL donne pouvoir à M. Claude GERARD

PERRIGNIER : M. Frédéric GIRARDOT donne pouvoir à M. Claude MANILLIER

SCIEZ-SUR-LEMAN : M. Christian TRIVERIO donne pouvoir à Mme Monique ROCH

THONON-LES-BAINS : Mme Sophie CHESSEL donne pouvoir à Mme Marie-Laure ZANETTI-CHINI, Mme Brigitte JACQUESSON donne pouvoir à M. Jean-Yves MORACCHINI, Mme Brigitte MOULIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

BONS-EN-CHABLAIS : M. Jean-Paul GONTHIER

Liste des personnes absentes :

BONS-EN-CHABLAIS : M. André BETEMPS, Mme Marie-Thérèse TURENNE

MASSONGY : M. François ROULLARD, Mme Muriel ARTIQUE

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA
Mme Anne-Sophie BAUD, Services CA
Mme Carole ECHERNIER, Services CA
M. Eric LANQUETIN, Services CA

Secrétaire de séance

M. Olivier BARRAS a été élu secrétaire

Invités excusés

THONON agglomération

N° CC000392

URBANISME - Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Draillant - Déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU pour la création de terrains d'accueils des gens du voyage

VU le Code de l'Urbanisme et notamment l'article R. 153-15 et L. 153-54,
VU la loi du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové et notamment son article 136,
VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2019-0007 du 30 janvier 2019 approuvant la modification des statuts de la communauté d'agglomération « Thonon Agglomération »,
VU la délibération n°2016-03-08 du Conseil Municipal de la commune de Draillant en date du 31 mai 2016, engageant la procédure de révision spécifique pour faire évoluer une zone agricole en Agv afin d'être en conformité avec le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage,
VU la délibération du Conseil Municipal de la commune de Draillant en date du 10 décembre 2018 donnant l'accord à Thonon Agglomération de poursuivre la procédure,
VU la délibération n°CC000284 du Conseil Communautaire en date du 18 décembre 2018, actant de la nécessité de poursuivre la procédure de la déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU de Draillant.

CONSIDERANT l'erreur d'indication de la parcelle sur les délibérations susvisées.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

DECIDE de retirer la délibération n°CC000284 du Conseil Communautaire actant de la nécessité de poursuivre la déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU de Draillant,
PREND acte de la nécessité de mettre en œuvre une procédure de déclaration de projet valant mise en compatibilité pour faire évoluer le zonage de la parcelle AC 41 pour permettre la création de terrains d'accueils des gens du voyage,
APPROUVE l'initiative de la commune de Draillant.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus par les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Acte certifié exécutoire le **25 AVR. 2019**
Télétransmis en Sous-Préfecture le **25 AVR. 2019**
Notifié ou publié, le **25 AVR. 2019**
Le Président

